



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Paul
Bureau de la Réglementation
et de la Police administrative**

Saint-Paul, le 25 juin 2020

ARRETE n° 2215 / SP SAINT-PAUL/BRPA
fixant la liste des taxiteurs autorisés à stationner
à l'aéroport Roland Garros de Sainte-Marie (97438)

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des transports le code des transports et notamment l'article L 6332-2, confiant au représentant de l'État dans le département, la police des aérodromes et installations aéronautiques, ainsi que l'exercice dans leur emprise, des pouvoirs impartis au maire aux articles L. 2212-2 et L. 2213-33 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes ;

VU le décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'arrêté n° 223 du 6 février 2020 portant délégation de signature à M. Olivier TAINURIER, sous-préfet de Saint-Paul et à ses collaborateurs ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2139 / SP SAINT-PAUL/BRPA et n° 2140 / SP SAINT-PAUL/BRPA du 22 juin 2020 autorisant le transfert d'une autorisation de stationnement (ADS) de taxi à l'aéroport Roland Garros de Sainte-Marie ;

SUR proposition du sous-préfet de Saint-Paul ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les taxiteurs autorisés à stationner sur les emplacements réservés aux taxis à l'aéroport Roland Garros sont désignés sur la liste **annexée** au présent arrêté.

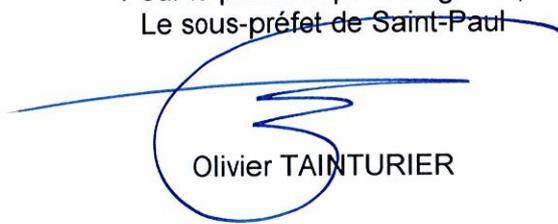
Article 2 : Le nombre d'autorisations de stationnement pour l'aéroport Roland Garros reste fixé à 28.

Article 3 : La liste ci-annexée ne tient pas compte d'éventuels locations ou contrats de travail que les taxiteurs, propriétaires des autorisations de stationnement, auraient consenti pour leur exploitation.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 104 /SP SAINT-PAUL/BRPA du 17 janvier 2020 fixant la liste des taxiteurs autorisés à stationner à l'aéroport Roland Garros de Sainte-Marie (97438) est abrogé.

Article 5 : Le sous-préfet de Saint-Paul, la directrice départementale de la police aux frontières, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le directeur régional des finances publiques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Paul

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a wavy flourish.

Olivier TAINTURIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Paul
Bureau de la Réglementation
et de la Police administrative**

Saint-Paul, le 25 juin 2020

Annexe de l'arrêté n° 2215 /SP SAINT-PAUL/BRPA fixant la liste des taxiteurs autorisés à stationner à l'aéroport Roland GARROS de Sainte-Marie (97438)

N° des autorisations de stationner (ADS)	NOM-PRENOM
ADS N° 1370-01	Mme Sabrina FRANCISKA
ADS N° 1370-02	M. Eric Marco VILLET
ADS N° 1370-03	M. Moïse ATCHY
ADS N° 1370-04	M. Jean Idriss MOUTAN-RAMIN
ADS N° 1370-05	M. Marc Henri DE FLORE
ADS N° 1370-06	M. Bruno CHELLIER
ADS N° 1370-07	M. Yann SOUPRAYENMESTRY
ADS N° 1370-08	M. Thierry KICHENAMA
ADS N° 1370-09	M. André Mario Allan KICHENIN MOUTALOU
ADS N° 1370-10	M. Endy Hugues KICHENIN MOUTALOU
ADS N° 1370-11	Société AVES gérée par M. Alex Pierre SAVRIAMA
ADS N° 1370-12	M. Patrice DUPUY
ADS N° 1370-13	M. Daniel MarLuc PONNY
ADS N° 1370-14	M. Georges André PONNY
ADS N° 1370-15	M. Julien Cédric BUISSON de LARICHAUDY
ADS N° 1370-16	M. Jean François RITOU
ADS N° 1370-17	M. Aldo BEGUE
ADS N° 1370-18	M. Christian Gilbert VELLAYE
ADS N° 1370-19	M. Emmanuel VIRAPIN CAROUMBIN
ADS N° 1370-20	M. Franco Elie ZANEGUY
ADS N° 1370-21	M. Jean Richard ALBARET
ADS N° 1370-22	M. Mickaël ROUSSEAU
ADS N° 1370-23	M. Olivier CHAN FAT
ADS N° 1370-24	M. Ludovic ROBERT
ADS N° 1370-25	M. Jean-Philippe RITOU
ADS N° 1370-26	M. Jean-Thierry BOURGOGNE
ADS N° 1370-27	M. Jean-Noël MOUTOUSSAMY
ADS N° 1370-28	M. Hugues Antoine ATCHY